Date de publication : 31/10/2024 CD15 | n° acte : 24-3718



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### DÉPARTEMENT DU CANTAL

#### ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation RD 37 Commune de Le Falgoux

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n°24-3470 du 07 octobre 2024, portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental à Messieurs les Directeurs et Chefs de Services.
- Vu l'avis favorable des mairies de Le Falgoux, Saint Vincent de Salers, et Salers, et la consultation pour avis des mairies de le Vaulmier, Anglards de Salers et Saint Bonnet de Salers
- Vu la demande de la société Potain

Considérant que pour enfouir un réseau électrique, pour assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains et du personnel du chantier, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD 37

Sur proposition du coordonnateur territorial de MAURIAC.

## **ARRÊTE**

#### Article 1:

Pendant la période du 04 au 22 novembre 2024, des lundi 8h au jeudi 18h, la circulation sur la RD 37 sera interdite, entre le col de Néronne et le Falgoux, entre les PR 44+250 et 48+400.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Baliergues, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers et le Vaulmier.

#### Article 2:

Pendant la période du 04 au 22 novembre 2024, les nuits de 18h à 8h, et des jeudi 18h aux lundi 8h, la circulation sur la RD 37 sera possible, sous circulation alternée gérée par feux tricolores et limitation de la vitesse à 50 km/h.

#### Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Potain en charge des travaux.

#### Elle comprend:

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

#### Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par l'entreprise Potain.

<u>Article 5</u>: Les véhicules de transport scolaire et de ligne régulière seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.

#### Article 6:

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

## Article 7: ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- la société Potain
- M. le Directeur des Mobilités
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

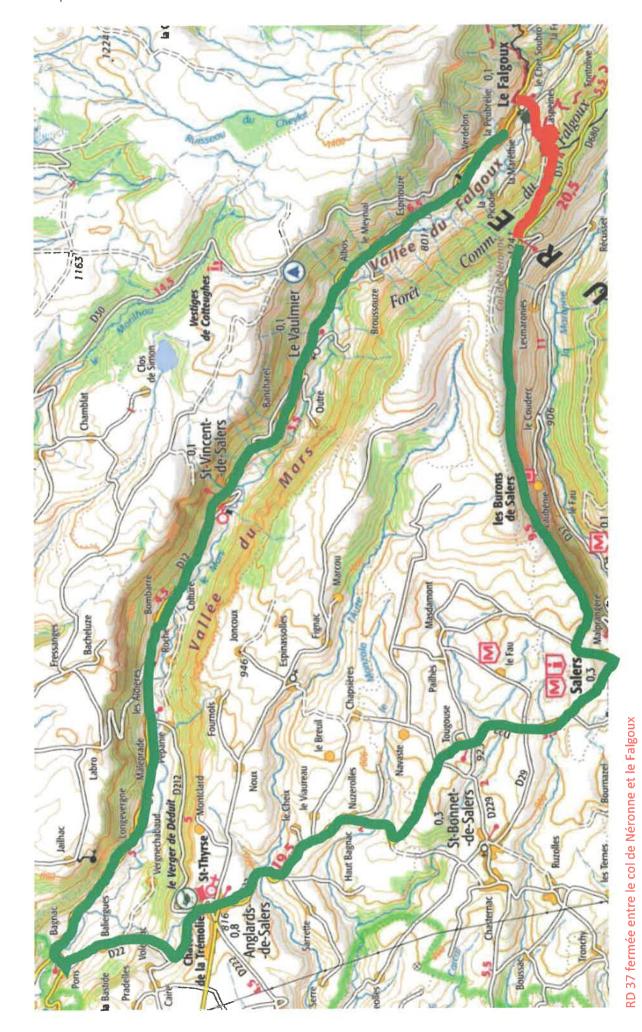
- Les Mairies de Le Falgoux, Salers, Saint Paul de Salers, Anglards de Salers, Saint Vincent de Salers, le Vaulmier
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le: 30/10/2024.

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal

Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE 1. Loup



Déviation par les RD 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Baliergues, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers et le Vaulmier

## **Cedric Muratet**

De: Mairie LE FALGOUX

Envoyé: vendredi 20 septembre 2024 12:12

A: Cedric Muratet

Objet: RE : fermeture de la RD 37 entre le Falgoux et le col de Néronne

Bonjour,

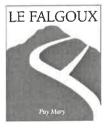
avis favorable,

pour le Falgoux il y a la déviation via le carrefour de la borne D12-D680 pour repartir sur Salers et Aurillac notamment. Il me semble que c'est limité en tonnage de mémoire.

Bien cordialement,

Louis

La Mairie du Falgoux Tel/Fax: 04-71-69-51-28



Le: 20 septembre 2024 à 12:00 (GMT +02:00)

De: "Cedric Muratet" < CMuratet@cantal.fr>

À: "Mairie SALERS" <contact@mairiesalers.fr>, "Mairie ANGLARDS DE SALERS" <anglards-de-salers.mairie@wanadoo.fr>, "Mairie LE FALGOUX" <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>, "Mairie LE VAULMIER" <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT BONNET DE SALERS" <mairie.saintbonnetdesalers@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT VINCENT DE SALERS" <mairie-stvincent@orange.fr>

Objet : fermeture de la RD 37 entre le Falgoux et le col de Néronne

#### **Bonjour**

Pendant la période du 30 septembre au 25 octobre 2024, des lundi aux jeudi inclus, la RD 37 sera fermée entre le Falgoux et le col de Néronne, pour enfouissement d'un réseau électrique.

La déviation sera mise en place par les RD 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Baliergues, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers, le Vaulmier, et le Falgoux.

Pour avis des maires svp?

Cordialement





Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

#### fermeture de la RD 37 entre le Falgoux et le col de Néronne

Cedric Muratet < CMuratet@cantal.fr>

vendredi 20 septembre 2024 à 12:00 réception

À : Mairie SALERS , Mairie ANGLARDS DE SALERS , Mairie LE FALGOUX , Mairie LE VAULMIER , Mairie SAINT BONNET DE SALERS , Mairie SAINT VINCENT DE SALERS

#### Bonjour

Pendant la période du 30 septembre au 25 octobre 2024, des lundi aux jeudi inclus, la RD 37 sera fermée entre le Falgoux et le col de Néronne, pour enfouissement d'un réseau électrique.

La déviation sera mise en place par les RD 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Baliergues, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers, le Vaulmier, et le Falgoux.

Pour avis des maires svp?

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Le Maire, Gérard CHANCEL.

## **Cedric Muratet**

De:

Mairie SALERS

Envoyé:

lundi 23 septembre 2024 09:04

À:

Cedric Muratet

Objet:

RE: fermeture de la RD 37 entre le Falgoux et le col de Néronne

Bonjour,

Pas de contre-indication concernant la commune de Salers,

Bonne réception, Bien cordialement.



# Mélanie Magne

SECRÉTAIRE DE MAIRIE

WWW.SALERS.FR • 04 71 40 72 33 • CONTACT@MAIRIESALERS.FR 1 PLACE TYSSANDIER D'ESCOUS • 15140 SALERS

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - Fermé le mercredi après-i

De : Cedric Muratet < CMuratet@cantal.fr> Envoyé : vendredi 20 septembre 2024 12:00

À: Contact | Mairie de Salers <contact@mairiesalers.fr>; Mairie ANGLARDS DE SALERS <anglards-de-salers.mairie@wanadoo.fr>; Mairie LE FALGOUX <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>; Mairie LE VAULMIER <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>; Mairie SAINT BONNET DE SALERS <mairie.saintbonnetdesalers@wanadoo.fr>; Mairie SAINT VINCENT DE SALERS <mairie-stvincent@orange.fr>

Objet : fermeture de la RD 37 entre le Falgoux et le col de Néronne

#### Bonjour

Pendant la période du 30 septembre au 25 octobre 2024, des lundi aux jeudi inclus, la RD 37 sera fermée entre le Falgoux et le col de Néronne, pour enfouissement d'un réseau électrique.

La déviation sera mise en place par les RD 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Baliergues, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers, le Vaulmier, et le Falgoux.

Pour avis des maires svp?

Cordialement





Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

## **Cedric Muratet**

De: Cedric Muratet

Envoyé: vendredi 20 septembre 2024 12:00

À: Mairie SALERS; Mairie ANGLARDS DE SALERS; Mairie LE FALGOUX; Mairie LE

VAULMIER; Mairie SAINT BONNET DE SALERS; Mairie SAINT VINCENT DE SALERS

**Objet:** fermeture de la RD 37 entre le Falgoux et le col de Néronne

#### Bonjour

Pendant la période du 30 septembre au 25 octobre 2024, des lundi aux jeudi inclus, la RD 37 sera fermée entre le Falgoux et le col de Néronne, pour enfouissement d'un réseau électrique.

La déviation sera mise en place par les RD 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Baliergues, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers, le Vaulmier, et le Falgoux.

Pour avis des maires svp?

Cordialement